

Monsieur Jean-Christophe COMBE
Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des
Personnes handicapées
Madame Geneviève DARRIEUSSECQ
Ministre déléguée chargée des personnes
handicapées
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

N° 003-2023/Pdte
PR-PT/VR

Paris, le 10 janvier 2023

Objet : orientations de personnes en situation de handicap vers des EHPAD

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre déléguée,

Des personnes en situation de handicap – parfois âgées de moins de 60 ans – sont orientées pour être accueillies dans des EHPAD. Depuis quelques semaines, nous recevons des témoignages venant de différentes régions françaises. Par exemple, dans le Puy-de-Dôme, il est demandé à nos représentants en CDAPH de valider l'orientation de personnes en situation de handicap ayant moins de 60 ans en EHPAD. Dans ce département, des places en EHPAD sont libres et il y a un manque de réponses adaptées pour les personnes en situation de handicap. Il semble que c'est une pratique dans plusieurs autres départements.

Dans d'autres départements, des conseils départementaux nous demandent d'orienter vers des EHPAD des personnes en situation de handicap de plus de 60 ans accueillies au sein de nos FAM / MAS.

APF France handicap considère qu'il est inacceptable que :

- des personnes handicapées de moins de 60 ans se voient contraintes – soit par manque de réponses adaptées, soit par orientation subie – d'aller vers un EHPAD ;
- des personnes qui vivent dans un établissement d'hébergement médicalisé pour personnes en situation de handicap doivent quitter l'établissement pour aller vers un EHPAD.

Cette situation ne peut pas durer.

Localement, notre réseau est très mobilisé pour s'opposer à ces orientations. On nous répond qu'il s'agit de situations d'urgence, temporaires... (nous savons ce que veut dire temporaire...), qu'il y a des places vides en EHPAD !



Monsieur le Ministre, Madame la Ministre Déléguée, nous vous demandons de prendre une position ferme et de la communiquer à tous les présidents des conseils départementaux afin de mettre un terme à toute orientation de personnes en situation de handicap vers des EHPAD qui ne correspondraient pas à leur choix et qui ne constituerait pas une réponse adaptée.

Nous précisons que notre association promeut des réponses adaptées pour des personnes âgées en situation de handicap, mais dans le cas présent, il s'agit d'orientations prématurées.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée, en l'assurance de notre très haute considération.

Pascale RIBES
Présidente

Copie à :

- Monsieur François SAUVADET, Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF)